

Cambrai, le 18 décembre 2018



Madame, Monsieur, Chère adhérente, Cher adhérent,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'**Assemblée Générale du CLUB DES NAGEURS CAMBRESIENS** qui aura lieu le

Samedi 19 janvier 2019

A 17h00

« Salle Fitness », à l'étage côté accueil, du Stade Nautique Liberté.

Ordre du Jour :

Bilan moral, financier et sportif du club.

Un pot de l'amitié clôturera cette réunion.

Si vous souhaitez vous joindre au Comité Directeur du Club, vous pouvez adresser votre candidature au Président du CNCA – 75 boulevard de la Liberté – 59400 CAMBRAI.

Nous en profitons pour vous informer que les entrainements du club s'arrêteront le samedi 22 décembre en fin de journée pour reprendre le lundi 7 janvier aux horaires habituels.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année,

Et vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chère adhérente, Cher adhérent, en l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs.

Pour le Comité du C.N.C.A.
La Secrétaire Générale
M.France DUHOUX

**CLUB DES NAGEURS
CAMBRESIENS**
75, Bd de la Liberté
59400 CAMBRAI
Tel : 03 27 74 96 39

Extrait des Statuts du CNCA adoptés à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2016.

ARTICLE VI – Conseil d'Administration

Est éligible au Conseil d'Administration tout membre majeur, bénévole actif ou représentant légal d'un adhérent mineur.

N'est pas éligible au Conseil d'Administration un salarié de l'association.

Ce Conseil d'Administration appelé Comité est composé d'au minimum SIX et d'au maximum QUINZE membres.

Le Comité se renouvelle par tiers tous les deux ans et les membres sont rééligibles.

ARTICLE X – Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés. L'Assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an.

Un mois au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Le président, assisté des membres du Bureau, préside l'Assemblée et expose la situation morale de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'Assemblée.

Ne devront être traitées, lors de l'Assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

Les décisions de l'Assemblée sont valables quelque soit le nombre de membres présents.

Les nouvelles candidatures pour le Comité doivent parvenir au Bureau avant l'ouverture de l'Assemblée Générale.

Tout adhérent ayant une proposition à faire à l'Assemblée doit la soumettre au Comité au moins deux jours à l'avance.